

Socle européen des droits sociaux

Le rôle des zones métropolitaines européennes en matière sociale

Programa Ciudades Globales - CIDOB

01/05/2019

CIDOB

BARCELONA
CENTRE FOR
INTERNATIONAL
AFFAIRS

GLOBALCITIES



Global Cities Programme

A joint initiative of CIDOB and Barcelona City Council



Ajuntament de
Barcelona



AMB

Àrea Metropolitana
de Barcelona

Ce rapport a été élaboré par Eva Garcia-Chueca et Agustí Fernández de Losada, respectivement coordinatrice scientifique et directeur du programme Global Cities (Villes mondiales) de CIDOB. *La section sur la gouvernance est signée Mariona Tomàs, membre du Conseil consultatif du programme Global Cities de CIDOB et professeure agrégée à l'Université de Barcelone. Le traitement des données des enquêtes a été réalisé avec le soutien de Jaime Fernández de Alarcón Muguruza, stagiaire de CIDOB.*

Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement les commentaires et suggestions d'Oriol Illa, Xavier Tiana, Carlota Rosé et Alba Fernández (AMB, Àrea Metropolitana de Barcelona), de Sara Lobão (zone métropolitaine de Porto), d'Amélie Sanou (Grand Lyon), d'Oriol Estela, Coordinateur général du PEMB (Pla Estratègic Metropolità de Barcelone) et d'Octavi de la Varga (secrétaire général de Metropolis).

CONTENU

INTRODUCTION	6
LE RÔLE DES AGGLOMÉRATIONS EN MATIÈRE SOCIALE.....	7
Les enjeux sociaux des métropoles européennes.....	7
Le Socle européen des droits sociaux.....	10
La participation des zones métropolitaines aux Fonds structurels	12
Gouvernance métropolitaine.....	14
Politiques sociales métropolitaines.....	15
1. Compétences politiques des zones métropolitaines en matière sociale.....	15
2. a contribution des zones métropolitaines au Socle européen des droits sociaux	17
3. Remarques finales.....	23
RECOMMANDATIONS.....	24
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	26
ANNEXE.....	27
Survey on the main trends of metropolitan social policies.....	27

INTRODUCTION

À la demande de l'Área Metropolitana de Barcelona (AMB), CIDOB a réalisé une étude préliminaire sur les politiques sociales mises en œuvre par les gouvernements métropolitains en Europe, à la lumière de ce qui est défini par le Socle européen des droits sociaux. L'**objectif** de ce Policy Brief est d'offrir une vue d'ensemble sur le rôle des métropoles européennes dans le domaine des politiques sociales afin d'apporter des recommandations susceptibles de guider les débats lors du prochain Forum des autorités métropolitaines européennes, European Metropolitan Authorities (EMA) (Lyon, 5 juin 2019).

En ce qui concerne la **méthodologie de recherche**, l'étude est basée sur les résultats d'une brève **enquête** (cf. annexe) envoyée en avril 2019 à plusieurs gouvernements métropolitains et qui a reçu une réponse de la part des 7 institutions suivantes :

- 1. Zone métropolitaine de Barcelone,**
- 2. Grand Manchester,**
- 3. Métropole Nice Côte d'Azur,**
- 4. Grand Lyon,**
- 5. Zone métropolitaine de Porto,**
- 6. Vienne** (*Stadt Wien*)
- 7. Varsovie** (*Rada Miasta Warszawy*).

La lecture des données issues de ces enquêtes a été complétée par l'**analyse documentaire** de certains rapports ou d'études en la matière. La principale **limite** à ces recherches a porté sur l'échantillon très réduit des gouvernements métropolitains, qui a été difficilement compensé par l'analyse documentaire car peu de ressources écrites ont été identifiées sur la thématique objet du rapport.

C'est pourquoi il sera crucial d'alimenter le présent Policy Brief avec les débats qui auront lieu dans le cadre du 5ème forum de l'EMA, auquel seront représentées davantage de zones métropolitaines.

Pour le moment, et sur la base des données disponibles, les principales conclusions tirées peuvent être résumées en un **triple constat** :

- I. Une part très importante des défis sociaux que l'Europe doit relever réside dans des environnements métropolitains.** En effet, il s'agit d'espaces dont la densité démographique et l'étendue territoriale sont importantes et qui maximisent les inégalités. Celles-ci, à leur tour, sont plus difficiles à gérer dans les milieux métropolitains en raison de la pluralité des acteurs impliqués et de la fragmentation institutionnelle. Autrement dit, le territoire métropolitain est à la fois l'expression de multiples inégalités sociales et un facteur d'aggravation desdites inégalités.
- II. Les gouvernements métropolitains, avec toutes leurs limitations et dysfonctionnements, tâchent de répondre à ces défis par la promotion de politiques sociales métropolitaines.** Cependant, si l'on considère les différentes réalités analysées, on constate que cette réponse est inégale, certains gouvernements métropolitains plaçant le social en première ligne de leurs priorités (Vienne, 50 % de

leur budget) alors que d'autres le relèguent au second plan par rapport à d'autres politiques (l'AMB, par exemple, n'y consacre que 16 % de son budget). Le budget moyen des gouvernements métropolitains analysés est de 27 %. Cette donnée pourrait augmenter légèrement si l'on tient compte du fait que certaines politiques non considérées comme « sociales » peuvent, de facto, avoir un fort impact dans le combat des inégalités si elles ont une approche sociale : l'urbanisme, les transports publics et le développement économique.

III. Si les politiques sociales déployées par les gouvernements métropolitains sont conformes aux principes établis par le Socle européen des droits sociaux, ce dernier est insuffisant pour analyser l'action métropolitaine en matière sociale.

Le Socle européen se concentre uniquement sur les questions liées au marché du travail, tandis que les métropoles abordent les défis sociaux de manière plus large. Les politiques menées dans les différentes réalités métropolitaines analysées proposent des solutions qui abordent les enjeux sociaux au-delà du marché du travail et de la réglementation de ses externalités. Des résultats similaires ont été publiés dans un rapport établi par Eurocities : *European Pillar of Social Rights. Cities delivering social rights. Equal opportunities and access to the labour market in cities in Europe* (2018), qui analyse les politiques sociales menées par une vingtaine de villes européennes. L'UE ne dispose toutefois d'aucune compétence dans le domaine social et aborde les droits sociaux à partir d'une lecture large des droits du travail.

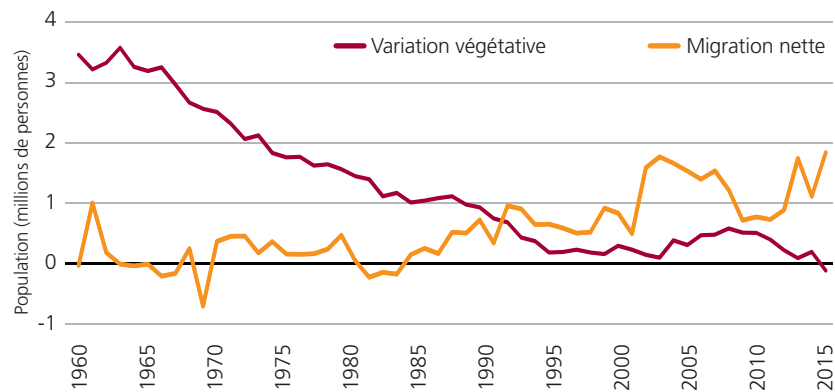
Ces trois constats se heurtent frontalement au manque de dimension métropolitaine des politiques européennes et, tout particulièrement, de la Politique de cohésion et du Pacte d'Amsterdam. Cette question n'est pas sans importance à la lumière de la révision du Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 et de la configuration des nouveaux Fonds structurels et d'investissement européens.

LE RÔLE DES AGGLOMÉRATIONS EN MATIÈRE SOCIALE

Les enjeux sociaux des métropoles européennes

67 % du PIB européen provient de ses zones métropolitaines. Il s'agit certes d'espaces de concentration des richesses, d'activité économique, de connaissance, d'innovation et d'opportunités, mais les zones métropolitaines sont également confrontées à d'importants défis sociaux. Leur population augmente au-dessus de la moyenne européenne ; bon nombre de nouveaux habitants sont des jeunes, avec des difficultés d'accès au marché du travail et menacés d'exclusion sociale. Ils ont généralement un faible pouvoir d'achat et des besoins spécifiques en matière d'intégration sociale.

En 2015, l'UE a enregistré pour la première fois un déclin démographique naturel, culminant ainsi une tendance amorcée dans les années 60 du siècle dernier. En revanche, la même année, les migrations ont fait augmenter la population de l'UE de 1,8 million (Commission européenne, 2017).



Source: Eurostat

Variation de la population 2005-2015 (en pourcentage)	Région métropolitaine abritant la capitale nationale	Autre région métropolitaine	Région non métropolitaine	Total
UE-13				
Variation totale	5,1	-2,5	-4,9	-2,5
Variation négative	-0,2	-0,7	-1,8	-1,2
Migration nette	5,2	-1,8	-3,1	-1,3
UE-15				
Variation totale	7,6	2,6	4,8	4,2
Variation négative	5,0	1,2	-0,2	1,3
Migration nette	2,5	1,4	5,0	3,0
UE-28				
Variation totale	7,0	1,8	2,2	2,8
Variation négative	3,9	0,9	-0,6	0,7
Migration nette	3,1	0,9	2,8	2,1

Source : Eurostat et calculs de la DG REGIO

Au cours des dernières années, **l'évolution de la population en Europe** a été marquée par la perte constante de population dans les régions intermédiaires (ni rurales ni urbaines) et rurales des pays de l'UE13, et par la croissance constante de la population urbaine, en particulier dans les pays de l'UE15, qui a été **plus significative dans les régions métropolitaines** (également dans les régions capitales de l'UE13).

L'évolution démographique dans l'UE répond en grande partie à la mobilité intra-communautaire (rurale - urbaine et de certains pays de l'UE13 vers des régions métropolitaines de l'UE15), ainsi qu'à l'arrivée de citoyens nés en dehors de l'UE. Dans les deux cas, il y a une concentration dans les régions métropolitaines, dont les conséquences sont doubles. D'une part, les régions métropolitaines concentrent le **plus grand nombre de jeunes**, dans la mesure où ils émigrent davantage que les personnes âgées. Dans les régions métropolitaines abritant les capitales nationales de l'UE15, près de 23 % de la population avait moins de 20 ans en 2016 ; en revanche, dans ces régions, les 65 ans et plus ne représentent que 16 %.

D'autre part, la **concentration de migrants (en grande partie des jeunes également)** dans les métropoles pose des défis d'intégration sociale. Le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'UE est inférieur à celui de celles nées au sein de l'UE, quel que soit leur niveau d'éducation. Par ailleurs, les jeunes ont été durement touchés par la crise et leurs taux de chômage (18,7 %) sont supérieurs aux moyennes natio-

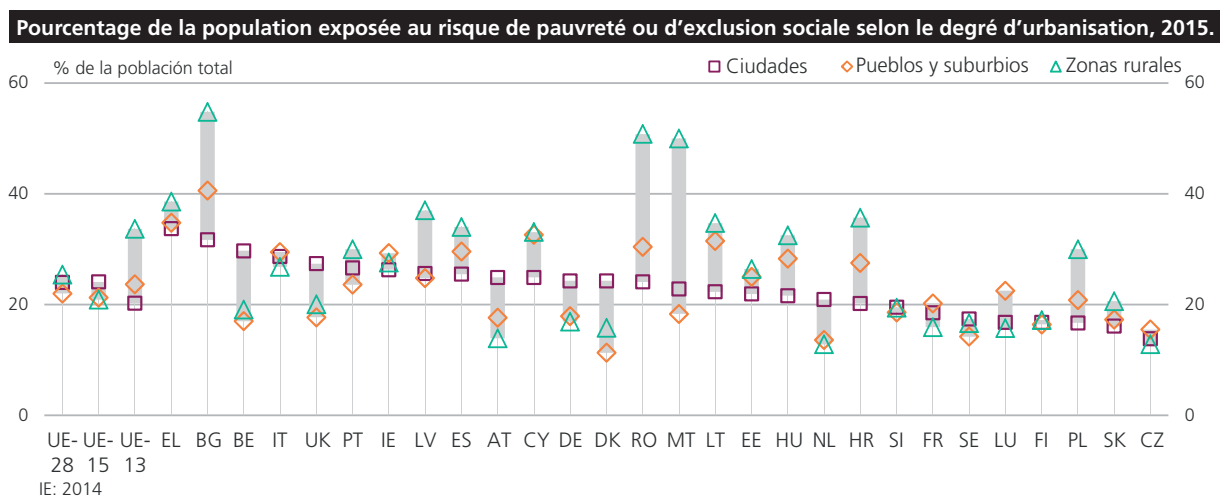
nales. Ce pourcentage est particulièrement élevé dans les pays les moins développés (24 %) et en transition (27 %).

La concentration croissante de la population et de l'activité économique dans les principales métropoles européennes influe également sur les conditions d'accès à un logement convenable. Après la dernière crise financière, la construction résidentielle s'est contractée pendant 5 ans et l'investissement public dans l'immobilier a diminué dans la majeure partie du continent (Pittini et al., 2017). A ces contraintes de l'offre et de la demande sur le marché résidentiel local s'ajoute la pression croissante de facteurs globaux liés à un contexte de concentration des liquidités vers l'investissement immobilier (IMF, 2018). Dans l'ensemble, cette conjoncture a donné lieu à une **hausse généralisée des prix de l'immobilier** dans ces zones au cours des dernières années.

La hausse des prix de l'immobilier dans les principales zones urbaines d'Europe entraîne actuellement des **conséquences sociales et spatiales négatives**. Le poids des dépenses en logement par ménage dans l'UE a augmenté de près de 5 points de pourcentage depuis 2000 et 82 millions de citoyens européens sont en situation de surcharge, consacrant plus de 40 % de leur revenu disponible au logement. Cette surcharge s'est surtout accentuée dans les populations à faibles ressources. Ces processus s'expriment dans l'espace en accentuant la ségrégation résidentielle métropolitaine et la gentrification des environnements construits centraux. Ainsi, alors qu'une plus grande partie de la richesse sociale est captée par les rentes immobilières, les plus démunis sont chassés des centres urbains.

En 2015, près d'un quart de la population de l'UE (23,7 %) était menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale. Dans l'UE13, la proportion de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale est nettement plus élevée dans les zones rurales (34 %) que dans les villes (20 %). Le scénario inverse peut être observé dans l'UE15 : le pourcentage est plus élevé en ville (24 %) qu'en zone rurale (21 %), mais l'écart est beaucoup plus faible.

Pourcentage de la population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon le degré d'urbanisation, 2015.



La proportion de ménages à très faible intensité d'emploi est résolument élevée dans les environnements urbains de l'UE15 (18 %), beaucoup plus que dans l'UE13 (4 %). La situation dans l'UE15 peut sembler surprenante étant donné que les opportunités d'emploi semblent plus importantes dans les villes. Cependant, il est également vrai que le pourcentage de personnes vivant seules y est plus élevé que dans d'autres régions, et si ces personnes perdent leur emploi, l'intensité de travail du ménage chute immédiatement à zéro, alors que dans les foyers comptant deux ou trois membres, les autres personnes qui le composent peuvent continuer à travailler. Il est également vrai que le pourcentage de personnes nées en dehors de l'UE et résidant dans les villes de l'UE15 est quatre fois supérieur à celui des zones rurales, ce qui, en raison de la baisse de leur taux d'emploi, tend à faire augmenter le nombre de ménages à faible intensité de travail (Commission européenne, 2017).

Les villes concentrent également une grande partie des personnes en situation de privation matérielle sévère (12 % dans l'UE13 et 7,4 % dans l'UE15), c'est-à-dire celles qui n'ont pas les moyens d'acquiescer un des neuf articles de base listés dans les statistiques de l'UE sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC).

Pourtant, malgré tous les défis à relever, les villes de la plupart des pays sont en évolution positive et proches des objectifs fixés dans la Stratégie 2020. Des villes telles que Stockholm, Prague ou Luxembourg ont déjà atteint ces objectifs en matière d'emploi, d'éducation et de réduction de la pauvreté. Dans d'autres pays, comme l'Espagne, la Hongrie ou la Pologne, les différences entre les villes et le reste des territoires sont très grandes, ce qui révèle aussi la nécessité d'avancer sur des mécanismes d'articulation territoriale servant à interconnecter les grandes villes, les territoires intermédiaires et les zones rurales (Commission européenne, 2017).

Le Socle européen des droits sociaux

Le Socle européen des droits sociaux a été approuvé en novembre 2017 lors du sommet social de Göteborg visant à **encourager l'équité et le bon fonctionnement des marchés du travail et des systèmes de protection sociale**. Il établit une liste de vingt principes clés articulés autour de trois grands enjeux :

- 1. Égalité des chances et accès au marché du travail.**
- 2. Conditions de travail justes.**
- 3. Protection et inclusion sociale.**

Ce document est destiné à la zone euro, mais il s'applique à tous les États membres de l'UE désireux de participer. Le respect des principes et des droits définis dans le Socle européen des droits sociaux relève de la responsabilité conjointe des États membres, des institutions de l'UE, des partenaires sociaux et des autres acteurs concernés.

Comme l'a souligné le rapport Eurocities (2018), les villes sont des acteurs impliqués dans la garantie des droits sociaux au niveau local. La plupart des villes européennes ont des compétences partagées qui leur permettent de déployer des politiques d'éducation, de formation et d'emploi, ainsi que d'égalité des genres et des chances.

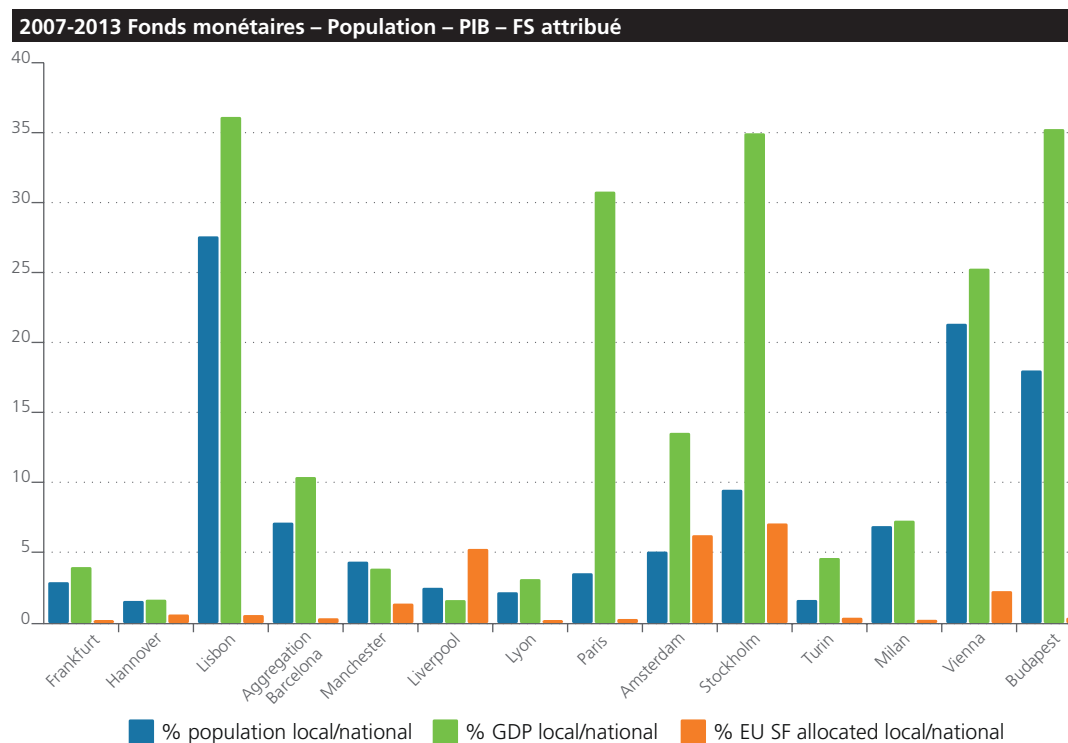
Par ailleurs, leurs actions politiques dans ces domaines s'adressent tout particulièrement à certains groupes vulnérables, tels que les migrants et les réfugiés, les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes et les personnes en situation de pauvreté ou vivant dans des zones défavorisées. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes politiques sociales mises en œuvre par les 20 villes analysées, ainsi que certains de leurs principaux défis :

	1. Éducation inclusive	2. Égalité de genre	3. Égalité des chances	4. Soutien actif à l'emploi
Enjeux urbains	<p>écart important entre les différents quartiers d'une même ville en matière d'accès à l'éducation et de scolarisation : les apprenants des quartiers les plus défavorisés ont des taux de décrochage scolaire parmi les plus élevés et les niveaux de qualification et de compétence les plus bas</p> <p>pénurie aiguë d'enseignants et ceux disponibles ne sont pas suffisamment équipés pour faire face aux défis de l'hyper-diversité scolaire dans les contextes urbains</p>	<p>cart de genre en matière d'emploi, de travail à temps partiel et de salaires, visible dans les villes, ce qui a conduit à une plus grande attention accordée aux questions d'égalité homme-femme par les autorités municipales</p> <p>difficultés persistantes concernant la conciliation de la vie professionnelle et familiale</p> <p>discrimination structurelle des femmes sur le marché du travail</p>	<p>les villes sont confrontées à de sérieux défis, allant de la ségrégation socio-économique et géographique à la langue, en passant par les barrières socio-culturelles et la participation à la société civile</p> <p>les groupes les plus à risque en matière de discrimination sont les migrants, les Roms et les autres minorités ethniques</p> <p>manque de données sur l'égalité au niveau local</p>	<p>les taux d'emploi augmentent dans les villes, mais la situation des chômeurs de longue durée, des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes vivant dans des zones défavorisées reste bien pire que celle de la moyenne</p> <p>toucher les personnes inactives et les plus vulnérables exige une grande quantité de ressources</p> <p>l'inadéquation des compétences est un problème sérieux sur les marchés du travail urbains</p>
Actions urbaines	<p>les villes mettent en place des stratégies pour promouvoir l'égalité des chances en matière d'éducation</p> <p>presque toutes les villes prennent des mesures pour éviter le décrochage scolaire</p> <p>les villes apportent un soutien ciblé aux groupes vulnérables, en particulier aux migrants et aux non-natifs</p> <p>les villes mènent des actions pour améliorer l'alphabétisation</p>	<p>les villes intègrent l'égalité hommes-femmes dans les stratégies et plans d'action municipaux</p> <p>les villes introduisent des clauses de genre dans les marchés publics</p> <p>les villes travaillent en partenariat avec les employeurs locaux et les ONG pour promouvoir l'égalité des genres</p> <p>les villes investissent dans la sensibilisation du public aux inégalités entre les hommes et les femmes</p>	<p>cities ensure equal, non-discriminatory access to public services</p> <p>cities are actively involved in implementing non-discrimination legislation</p> <p>cities are providing tailored support to target groups at risk of discrimination, e.g. people with migrant or ethnic backgrounds</p>	<p>les villes offrent un soutien sur mesure aux personnes les plus éloignées du marché du travail (par exemple, les chômeurs de longue durée, les jeunes, les personnes moins qualifiées, les personnes âgées)</p> <p>les villes appliquent une approche intégrée en coordonnant l'éducation, l'emploi et les services sociaux</p> <p>les villes collaborent avec les services publics de l'emploi, les employeurs locaux, les prestataires de formation et la société civile pour répondre à la demande et à l'offre sur le marché du travail local</p>

Source: Eurocities, 2018

La participation des zones métropolitaines aux Fonds structurels

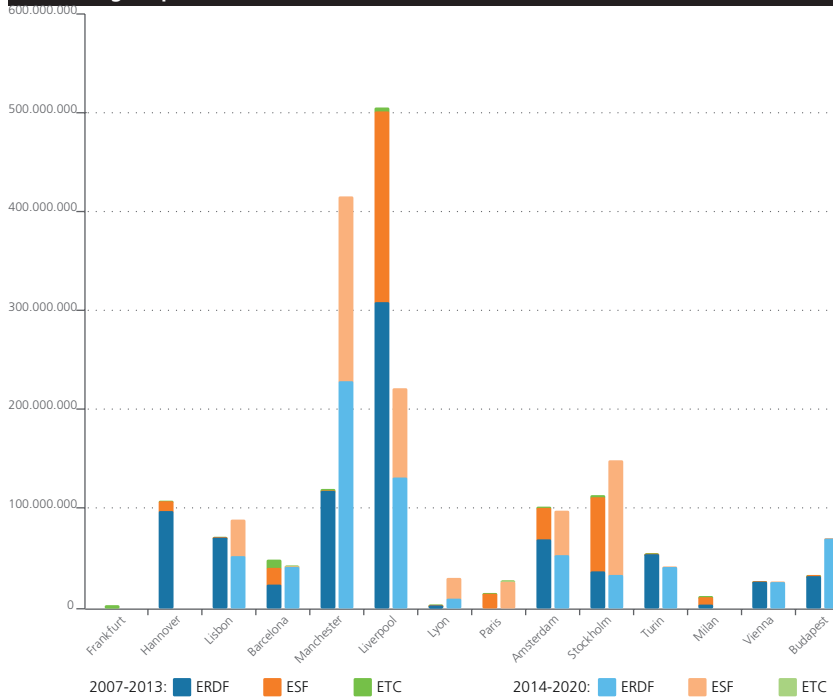
Les zones métropolitaines européennes jouent encore un rôle très résiduel dans la gestion des fonds structurels de l'Union européenne. À quelques exceptions près, comme Vienne, dans la plupart des cas, elles ne participent pas à la gestion directe des programmes opérationnels et restent de simples bénéficiaires de subventions ponctuelles (Fernández de Losada, A. & Calvete, A., 2016). C'est un constat significatif si l'on tient compte du fait que les fonds structurels constituent l'instrument principal de la politique de cohésion de l'Union européenne ; une politique dans laquelle, au regard de leur importance en termes sociaux et économiques, les zones métropolitaines devraient jouer un rôle prépondérant. Le graphique suivant montre le rapport entre population, PIB et fonds perçus dans 14 zones métropolitaines européennes (Fernández de Losada, A. & Calvete, A., 2016).



Source: Fernández de Losada, A, and Calvete, A, 2016.

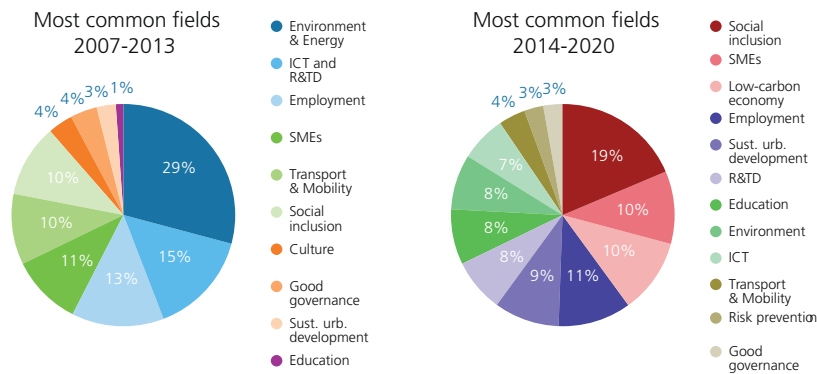
Il souligne également la différence de volume dans les fonds alloués et gérés dans les zones métropolitaines européennes. Dans certains pays comme le Royaume-Uni ou la Suède, les zones métropolitaines gèrent des programmes très conséquents, alors que dans d'autres pays, comme la France ou l'Italie, les montants alloués sont bien moindres.

Montant géré par institution



Source: Fernández de Losada, A, and Calvete, A, 2016.

Si nous examinons les projets financés par types, nous constatons que les zones métropolitaines européennes concentrent une grande partie des projets financés sur des questions liées au Socle européen des droits sociaux. C'est parce que le Fonds social européen est l'outil de base pour le financement d'initiatives dans les domaines de l'emploi et de l'inclusion sociale.



Source: Fernández de Losada, A, and Calvete, A, 2016.

Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une situation déraisonnable qui nécessite une révision en profondeur. L'Union européenne devrait doter les zones métropolitaines des fonds nécessaires à la gestion de leur réalité économique, sociale et territoriale et à l'élaboration de politiques publiques efficaces répondant aux défis qu'elles sont amenées à relever. Le Fonds social européen devrait être un instrument clé à cet égard.

Gouvernance métropolitaine

Les modèles de gouvernance métropolitaine sont nombreux. Pour des raisons historiques et politiques, chaque ville possède ses particularités et son propre mode de gouvernance. Nous pouvons néanmoins distinguer quatre grands modèles de gouvernance métropolitaine selon le type d'arrangement institutionnel réalisé. D'une part, il existe des gouvernements métropolitains ou des structures créées expressément pour affronter les défis métropolitains : sur un niveau (à la suite d'une fusion de communes) ou sur deux niveaux (en conservant les communes, mais avec une coordination à l'échelle métropolitaine). D'autre part, des modèles peu institutionnalisés reposent sur la coopération volontaire entre communes, que ce soit par le biais d'une communauté ou association de plusieurs communes ou encore via la planification stratégique. Il existe des organismes métropolitains sectoriels ayant un niveau moyen d'institutionnalisation et qui sont en charge de la gestion ou de la planification dans un domaine donné (transports en commun, environnement, police, etc.), mais il y a aussi des modèles de coordination verticale, où les politiques métropolitaines ne sont pas mises en œuvre par un organisme spécifiquement métropolitain mais, de facto, par des collectivités territoriales qui existent déjà (une région, un département, une province, un comté, etc.).

En Europe, la plupart des zones métropolitaines se caractérisent par une fragmentation institutionnelle où les modèles à niveau moyen d'institutionnalisation sont les plus fréquents : les gouvernements métropolitains forts et les associations volontaires de communes sont minoritaires. Dans les cas étudiés dans ce rapport, les modèles prédominants sont les gouvernements métropolitains de deuxième niveau, aux caractéristiques et aux compétences différentes (Barcelone, Manchester, Lyon et Nice) et le modèle de coordination verticale (Vienne et Varsovie où prédomine le centre-ville). En tout état de cause, ces modèles de gouvernance métropolitaine sont modulés par leurs compétences, leur financement et leur légitimité.

Tout d'abord, essayons d'identifier les types de compétences des zones métropolitaines. Traditionnellement, et dans la plupart des cas, leurs compétences portent sur les « hard policies » (urbanisme, transports en commun, équipements, environnement) même si, récemment, se sont ajoutées certaines compétences liées aux « soft policies » (éducation, santé, services sociaux, développement économique) dans les cas étudiés (voir point 2). La capacité réelle de gouvernance métropolitaine dépend en grande partie de s'il s'agit de compétences partagées avec d'autres niveaux de gouvernement (local, régional ou national) et du caractère contraignant ou non des décisions prises. Sans ce caractère exclusif et contraignant, il est difficile d'apporter des solutions à l'échelle métropolitaine.

Deuxièmement, le financement détermine en grande partie la marge d'autonomie d'une métropole, non seulement pour ce qui touche aux ressources matérielles (la quantité), mais aussi en ce qui concerne la source du financement (fonds propres ou autres moyens) Comme l'ont souligné les maires de métropoles européennes en mars 2015 dans la Déclaration EMA (adoptée à Barcelone), les moyens financiers dont disposent les zones métropolitaines ne sont pas suffisants pour faire face aux défis urbains. Ainsi, le manque d'autonomie fiscale est dû au fait que la plupart des ressources des aires métropolitaines sont des transferts provenant d'autres niveaux administratifs. En outre, les métropoles européennes manquent souvent d'instruments fiscaux permettant de mettre en place des politiques inclusives en faveur du développement durable et de la solidarité

Troisièmement, il y a la question de la légitimité. Dans de (trop) rares cas, les zones métropolitaines disposent d'instances métropolitaines élues au suffrage direct (Manchester) ou indirect. Les modèles de suffrage indirect sont en général les plus fréquents, c'est-à-dire que ce sont des élus communaux (maire et conseillers municipaux) qui siègent au sein de la structure métropolitaine (comme à Barcelone ou dans les structures métropolitaines françaises). Le statut politique et juridique de la commune (cas de Vienne et Varsovie) ou de l'instance métropolitaine (les autres cas) compte énormément pour la légitimité de la zone métropolitaine : s'il s'agit d'un domaine gouvernemental important (doté de compétences et de financement), s'il joue un rôle de premier plan dans la politique du pays (forte participation aux élections), etc., en définitive, s'il jouit d'une reconnaissance politique de la part des échelons de gouvernement supérieurs, qui légifèrent et déterminent leurs capacités.

Politiques sociales métropolitaines

1. Compétences politiques des zones métropolitaines en matière sociale

En général, les compétences politiques des zones métropolitaines sont axées sur l'urbanisme, les transports publics, le développement économique, l'environnement et l'inclusion sociale. Les compétences dont disposent les gouvernements métropolitains interrogés sont détaillées ci-dessous.

COMPÉTENCES POLITIQUES DES ZONES MÉTROPOLITAINES INTERROGÉES ¹			
ZONE MÉTROPOLITAINE	POPULATION	SUPERFICIE TERRITORIALE (KM ²)	COMPÉTENCES GÉNÉRALES
Z. M. Barcelone	3 240 000	636	Territoire, habitat , environnement, mobilité, développement socio-économique
Grand Manchester	1 800 000	1 270	Vieillesse , forces armées, communautés , culture , économie numérique, environnement, santé , sans-abrisme , logement , international, investissement, police + incendie, recherche, transports, travail et compétences , jeunes
M. Nice Côte d'Azur	538 769	1 400	Territoire, développement économique, environnement, grands projets, habitat et urbanisme , emploi et cohésion sociale , mobilité, Europe
Grand Lyon	1 370 678	538	Développement économique ; éducation, culture et loisirs ; qualité de vie ; services quotidiens
A. M. Porto	1 700 000	2 041	Enseignement , innovation et investissement, culture patrimoine, aménagement et mobilité, environnement, cohésion sociale
Vienne	1 900 000	415	éducation, intégration, jeunesse ; finance, entreprises, innovation digitale, Affaires internationales ; culture , sciences et affaires sociales , santé publique et sport ; urbanisme, trafic et transports, protection du climat, planification énergétique et participation du public ; environnement et services publics ; le logement ; les problèmes des femmes
Varsovie	2 700 000	2 900	Mobilité, services sociaux , logement , environnement, culture , éducation , protection civile, emploi , santé

1. Ce tableau a été élaboré en fonction des informations disponibles sur les sites Web des gouvernements métropolitains susmentionnés. À cet égard, il contient les macro-thèmes qui structurent les pouvoirs politiques de chaque institution et non la liste exhaustive des compétences (ce zoom avant est uniquement effectué dans le domaine des politiques sociales dans le tableau suivant).

Source : élaboration par les auteurs

Les compétences directement liées aux politiques sociales ont été soulignées en gras ; elles portent essentiellement sur cinq domaines thématiques :

- 1) le logement ;
- 2) l'éducation ;
- 3) l'emploi ;
- 4) l'égalité ;
- 5) la prise en charge des personnes.

Si nous les examinons de plus près, ces domaines thématiques se concrétisent par les politiques sociales suivantes :

POLITIQUES SOCIALES DES ZONES MÉTROPOLITAINES INTERROGÉES	
Zone métropolitaine	Zoom sur les compétences sociales
A. M. Barcelone	Logement, programmes pour l'emploi, tarification sociale, précarité énergétique, formation professionnelle, garantie alimentaire
Grand Manchester	Vieillesse, LGBT, égalité hommes-femmes, bien vivre ensemble, entreprise bénévole / communautaire / sociale, coopératives, culture, santé, sans-abrisme, logement, travail et compétences, jeunes
M. Nice Côte d'Azur	Travail et compétences, logement, insertion, cohésion sociale
Grand Lyon	Inclusion, emploi, projet éducatif, culture, sport, cohésion territoriale, personnes âgées, handicapés, enfants et familles, santé, services sociaux, logement
A. M. Porto	Éducation, formation, inclusion sociale, culture, emploi, entrepreneuriat, innovation sociale
Vienne	Éducation, intégration, jeunesse ; emploi ; culture, sciences et affaires sociales, santé publique et sport ; participation publique ; logement ; questions relatives aux femmes
Varsovie	Services sociaux, logement, culture, éducation, emploi, santé

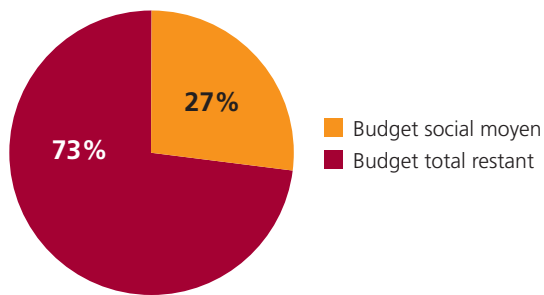
Source : élaboration par les auteurs

En termes financiers, ces politiques impliquent des dépenses qui représentent entre 11 et 50 % du budget total des gouvernements métropolitains interrogés. La moyenne se situe à environ 27 %.

BUDGET DESTINÉ AUX POLITIQUES SOCIALES	
M. NICE CÔTE D'AZUR	30
Vienne	50
GRAND MANCHESTER	<i>Info non disp.</i>
A. M. BARCELONE	16
VARSOVIE	18
GRAND LYON	35
A. M. PORTO	11
BUDGET SOCIAL MOYEN	27 %

Source : élaboration par les auteurs

% du budget consacré aux politiques



Source: Élaboration par les auteurs

L'approche sociale est accompagnée d'une approche territoriale pour garantir que ces politiques répondent effectivement à la réalité socio-économique de chaque portion du territoire métropolitain. À cet égard, selon les résultats d'enquêtes, les mesures mises en œuvre par les gouvernements métropolitains pour corriger les inégalités intra-métropolitaines sont les suivantes :



2. La contribution des zones métropolitaines au Socle européen des droits sociaux

Dans quelle mesure les politiques sociales destinées aux zones métropolitaines répondent-elles aux principes du Socle européen des droits sociaux ? Le tableau suivant reprend les principes du Socle européen. Ces principes concernent les questions essentiellement liées au marché du travail. En revanche, comme nous l'avons vu, l'action politique des zones métropolitaines va au-delà du marché du travail et concerne toutes les actions destinées à garantir la cohésion sociale sur leur territoire.

PROJET MÉTROPOLITAIN NICE – CÔTE D'AZUR

Crèche destinée à promouvoir l'insertion professionnelle des habitants du quartier défavorisé du centre de Nice

Budget : 1 596 384 € (subvention CE : 683 399 €) ; 3 ans

Récapitulatif : Création d'une crèche de 40 places répartie sur deux niveaux (rez-de-chaussée et R + 1) pouvant accueillir jusqu'à 80 enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans de manière régulière ou en halte-garderie, avec 100 m² d'espace verts à l'est de la place du Colonel Jean Pierre pour une surface de plancher (SDP) totale d'environ 580 m². Il s'agit également de la première crèche énergétiquement passive construite dans les Alpes-Maritimes sous le label PASSIVHAUS.

Objectifs :

- Permettre aux habitants du quartier, et en particulier aux femmes, de mieux accéder à l'emploi ou de le maintenir en levant les obstacles liés à l'insuffisance de services de garde d'enfants, grâce à ces nouveaux équipements aux enjeux élevés dans un territoire soumis à de multiples contraintes.
- Répondre à la demande des habitants du quartier en termes de prise en charge de leurs jeunes enfants de 2 mois et demi à 6 ans et, surtout, développer l'accueil des enfants dont les parents travaillent ou cherchent du travail, en partenariat avec les différents acteurs impliqués.
- Promouvoir l'employabilité des habitants en renforçant les partenariats existants à travers l'accord d'« insertion professionnelle »
- Développer et adapter les réseaux d'identification et d'orientation des personnes en recherche d'emploi ou en voie d'intégration dans un parcours professionnel.

PROJET EUROPÉEN-MÉTROPOLITAIN DE VARSOVIE

Éducation et orientation professionnelle

Budget : 2 500 000 €

Récapitulatif : L'appel vise à soutenir les projets conçus pour le développement de services de conseil éducatifs/professionnel et de la coopération avec le marché du travail, par exemple via l'amélioration ou l'obtention de qualifications par des enseignants qui mettent en œuvre des objectifs de conseil éducatif/professionnel, et la création de points d'information concernant l'orientation scolaire et professionnelle. Les fonds disponibles pourraient également être destinés au soutien de la coopération entre l'école et le marché du travail en identifiant les besoins de ce dernier et en encourageant l'enseignement professionnel.

PROJET EUROPÉEN-MÉTROPOLITAIN VIENNE

FEDER : Core – Intégration dans le centre-ville

Budget : 6 000 000 € ; 2016-2019

Récapitulatif : Le projet met en place plusieurs mesures pour préparer les réfugiés au marché du travail autrichien pendant leur procédure de demande d'asile : une base de données d'enregistrement des compétences est ainsi développée afin de documenter, d'entrée de jeu, les points forts et les capacités en vue de les exploiter au mieux. De plus, les réfugiés sont accompagnés par des experts dans leur planification professionnelle et leur préparation à l'entrepreneuriat dans des professions sélectionnées.

PROJET EUROPÉEN-MÉTROPOLITAIN DE VARSOVIE

Éducation et orientation professionnelle

Budget : 2 500 000 €

Récapitulatif : L'appel vise à soutenir les projets conçus pour le développement de services de conseil éducatifs/professionnel et de la coopération avec le marché du travail, par exemple via l'amélioration ou l'obtention de qualifications par des enseignants qui mettent en œuvre des objectifs de conseil éducatif/professionnel, et la création de points d'information concernant l'orientation scolaire et professionnelle. Les fonds disponibles pourraient également être destinés au soutien de la coopération entre l'école et le marché du travail en identifiant les besoins de ce dernier et en encourageant l'enseignement professionnel.

PROJET MÉTROPOLITAIN BARCELONE
Programmes pour l'emploi

Budget : 30 000 000 € (2016-2019).

Récapitulatif : Faciliter l'insertion professionnelle des personnes ayant le plus de difficultés à intégrer efficacement le marché du travail (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée, âgés de plus de 45 ans, membres de familles où tous sont chômeurs, familles monoparentales et personnes handicapées). Les communes portent un projet d'insertion adapté à la réalité de leur marché du travail et au profil des chômeurs à caractère prioritaire. Les embauches ont une durée minimale de 6 mois et maximale de 18 mois. Le programme 2016-2019 a favorisé la coopération intercommunale afin que différentes communes puissent présenter des projets communs. Le programme soutient également d'autres actions visant à promouvoir l'activité entrepreneuriale et le travail indépendant.

Résultats :

- Au cours de la période 2012-2015, 4 416 personnes ont été embauchées, ce qui permet de considérer le double succès du programme : son rôle en faveur de l'insertion et sa réponse aux secteurs les plus vulnérables.
- Sur la période 2016-2017, 1 354 personnes ont été embauchées
- Sur la période 2018-2019, les données ne sont pas encore disponibles.

PROJET EUROPÉEN-MÉTROPOLITAIN DU GRAND MANCHESTER
Agence de financement de l'éducation et des compétences (ESFA) Grand Manchester
(Axe prioritaire 1 et 2)

Axe prioritaire 1

Budget : 49 919 334 £ (FSE : 24 959 667 £)

Récapitulatif : L'Agence offrira les activités identifiées par le Partenariat d'entreprise locale (LEP) du Grand Manchester comme nécessaires pour améliorer et renforcer l'économie locale, ce qui a également été détaillé dans la Stratégie économique locale des LEP.

Activités

- dispositions visant à réduire la part de NEET (Neither in Employment nor in Education and Training), ces jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation ou qui risquent de le devenir ;
- renforcement de l'information, du conseil et de l'orientation des jeunes et des adultes dans le cadre de l'offre du Service national d'orientation professionnelle ;
- soutien aux activités de création et de développement d'entreprise, de promotion de l'entrepreneuriat et du travail indépendant ;
- programmes d'activité pour soutenir tous ceux qui sont confrontés à de multiples obstacles à l'entrée sur le marché du travail et au maintien de l'emploi.

Axe prioritaire 2

Budget : 21 801 666 (FSE : 10 900 833 £)

Récapitulatif : L'acquisition par l'Agence de financement des compétences s'effectuera par le biais du service Opt In, activité identifiée comme nécessaire pour améliorer la prospérité économique du Grand Manchester.

Activités

- soutien à l'emploi durable et à l'évolution des employés, y compris ceux présentant un risque de licenciement. Apport de solutions qualifiées sur mesure, formation accréditée et non accréditée pour répondre aux besoins des entreprises et des salariés ;
- amélioration de l'accès aux compétences de haut niveau pour les plus démunis, soutien au maintien de ces compétences, réduction du décrochage scolaire et amélioration de l'employabilité des diplômés ;
- soutien aux actions visant à développer une activité commerciale en promouvant la formation/le conseil en matière de leadership et de gestion en vue du développement et de la croissance des PME ;
- garantie d'un apport de compétences qui répond mieux aux besoins économiques locaux en augmentant l'engagement et la participation des employeurs dans la planification, la conception et la fourniture de services.

ÉGALITÉ DES CHANCES ET ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

1. Éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie
2. Égalité de genre
3. Égalité des chances
4. Soutien actif à l'emploi

CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

5. Emploi sûr et adaptable
6. Salaires
7. Informations sur les conditions d'emploi et la protection en cas de licenciement
8. Dialogue social et implication des travailleurs
9. Conciliation travail-vie personnelle
10. Environnement de travail sain, sûr et bien adapté et protection des données

PROTECTION SOCIALE ET INSERTION

11. Garde d'enfants et soutien aux enfants
12. Protection sociale
13. Indemnités de chômage
14. Salaire minimum
15. Revenu et pensions de vieillesse
16. Soins de santé
17. Insertion des personnes handicapées
18. Soins de longue durée
19. Logement et assistance aux sans-abri
20. Accès aux services essentiels

Selon le tableau ci-dessous, les principes qui **concentrent le plus grand nombre de compétences** politiques métropolitaines sont :

1) l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ;

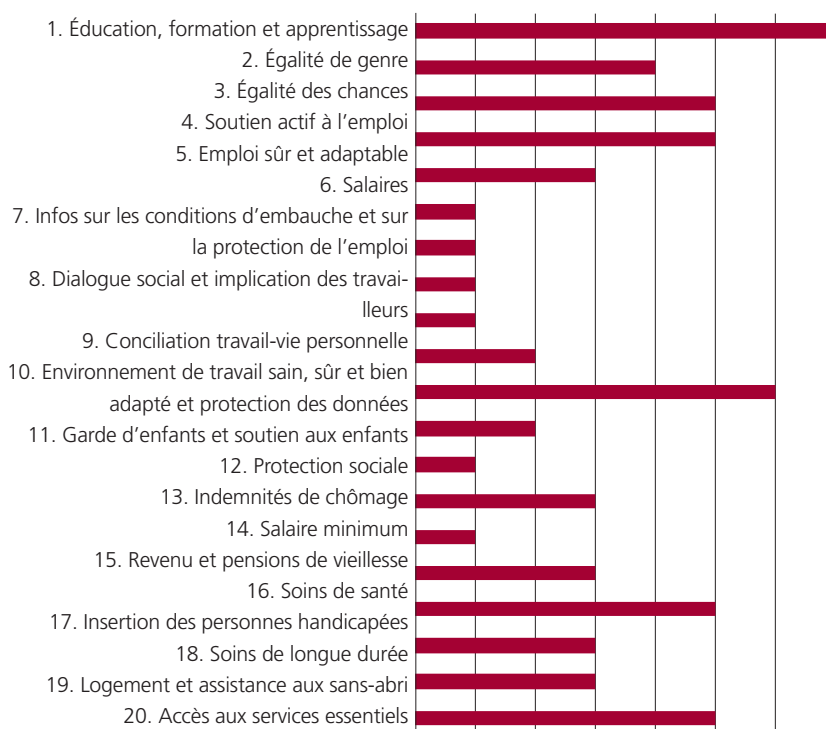
2) l'égalité des chances ;

3) le soutien actif de l'emploi ;

4) la prise en charge des enfants.

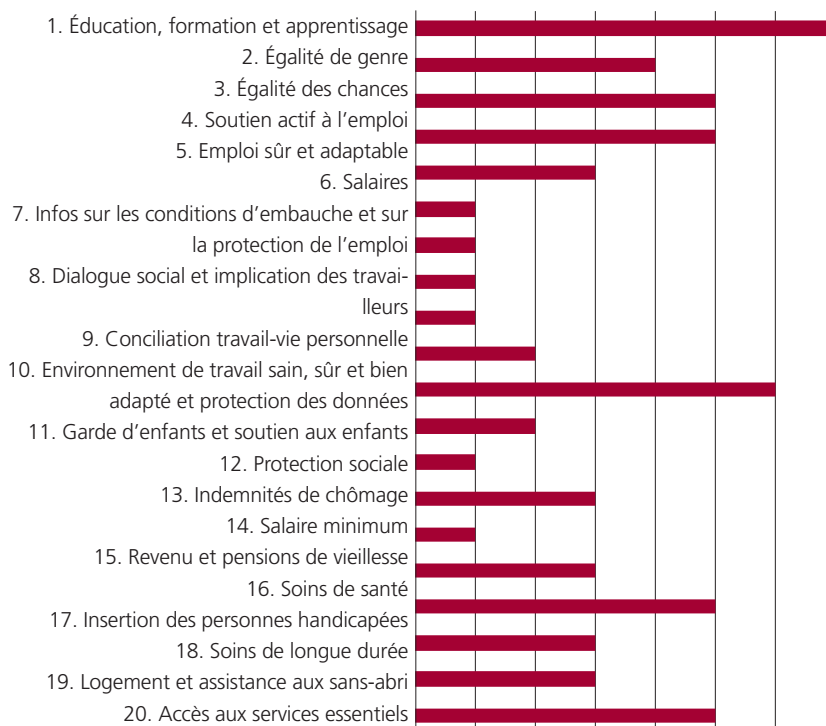
Toutefois, et dans la lignée de ce qui est énoncé ci-dessus, les politiques élaborées par les institutions publiques métropolitaines en ce qui concerne ces principes ne se limitent pas aux questions relatives au marché du travail, mais vont au-delà.

Compétences des zones métropolitaines vis-à-vis du Socle européen des droits sociaux



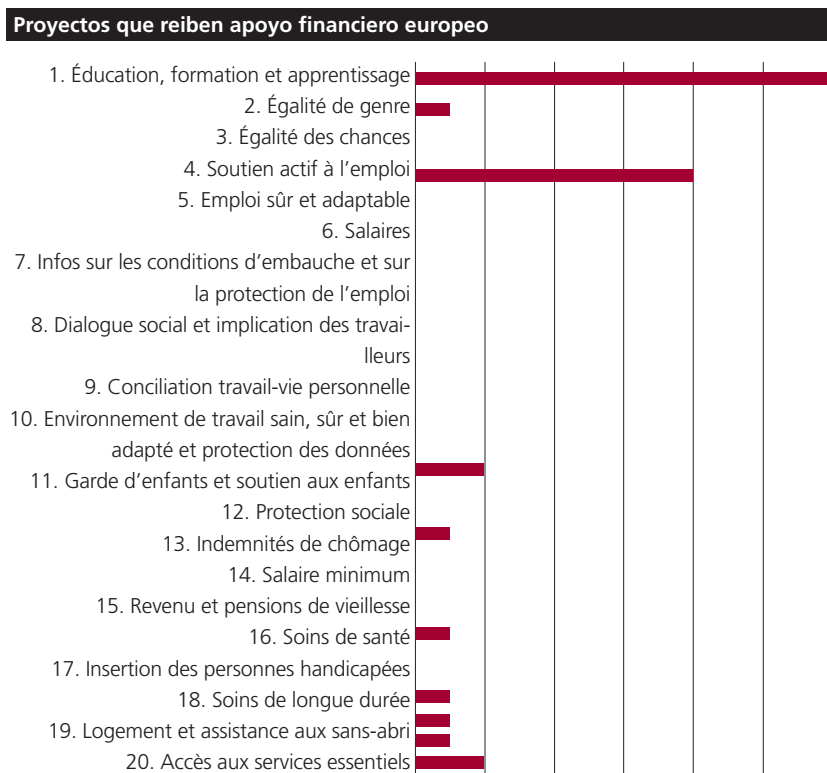
Source : élaboration par les auteurs

Projets inhérents aux zones métropolitaines



Source : élaboration par les auteurs

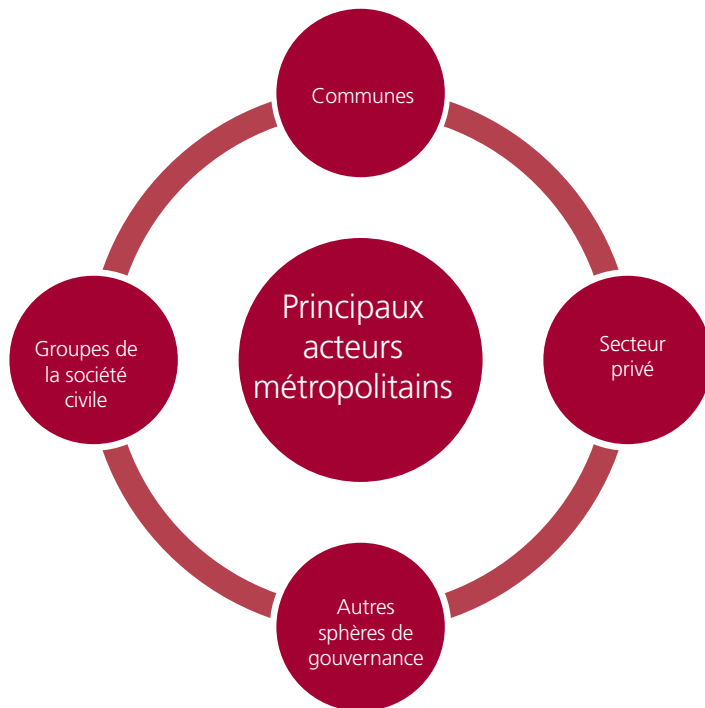
Interrogées sur des projets spécifiques liés à ces principes, les zones métropolitaines interrogées s'accordent à mettre tout d'abord en avant celles liées à **l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des genres et l'accès aux services de base**, puis, dans un deuxième temps, **la prise en charge des enfants et le salaire minimum**.



Source : élaboration par les auteurs

L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie constituent la majeure partie des fonds communautaires alloués aux institutions métropolitaines, suivis du **soutien actif à l'emploi**.

La conception de ces politiques bénéficie du soutien ou de la collaboration des différents acteurs territoriaux, depuis les institutions (c'est-à-dire les autres sphères gouvernementales, comme les municipalités, les régions ou le gouvernement central) jusqu'aux acteurs de la société civile, en passant par le secteur privé. Dès lors, la gouvernance multi-acteurs semble le modèle largement mis en place sur les différents territoires métropolitains. L'occasion se présente alors d'examiner les mécanismes concrets et de tirer le bilan du dialogue et de la concertation concernant ces politiques.



3. Remarques finales

- La **population** des **zones métropolitaines** actuelles en Europe représente **59 %**. Les enjeux politiques, sociaux, économiques et culturels qui s'expriment dans ces territoires sont fortement métropolitains et c'est à cette échelle qu'ils trouvent des réponses efficaces.
- Les **réponses uniquement municipales** s'avèrent, par conséquent, **insuffisantes**. Pourtant, dans la pratique, certains problèmes persistent tels que le manque de coordination intercommunale, la partialité des diagnostics réalisés et l'impact relatif des politiques sociales (Pascual, 2019).
- Malgré cela, plusieurs **territoires métropolitains** en Europe sont en pleine mise en œuvre de **politiques sociales globales**, qui vont de l'éducation et de la formation à la création d'emplois ou de logements, en passant par l'égalité et la prise en charge des personnes. Ces efforts peuvent contribuer à surmonter les défis de la fragmentation territoriale.
- Les politiques sociales métropolitaines doivent cependant être conjuguées avec des **formules de gouvernance souples** visant i) à garantir la pleine autonomie communale en matière sociale, ii) obtenir le niveau de leadership politique suffisant pour promouvoir le développement d'une vision partagée du territoire et iii) faciliter et encourager la coopération intercommunale.
- En ce sens, l'action politique métropolitaine **ne devrait pas affaiblir mais plutôt renforcer l'action politique au niveau municipal**. Les gouvernements locaux sont toujours mieux placés pour identifier les besoins sociaux de la population et plus à même de former des alliances avec les acteurs territoriaux afin de multiplier l'impact des politiques, tout en étant mieux positionnés pour garantir la reddition

des comptes, la participation de la société civile et la coopération de la communauté.

- Pour accroître l'impact des politiques sociales à l'échelle de la métropole, il est indispensable que les collectivités locales aient, quant à elles, la volonté de **coopérer** avec les communes de la même zone métropolitaine et même de configurer des mécanismes de **solidarité inter-territoriale** pour éviter les déséquilibres socio-économiques au sein de la métropole.
- A ce titre, l'**harmonisation des critères et des instruments politiques et fiscaux** est essentielle pour éviter de générer une quelconque concurrence entre municipalités ou toute autre dynamique d'expulsion des unes vers les autres (des municipalités dotées de politiques sociales meilleures ou plus vaste peuvent attirer les populations et inversement).
- Enfin et surtout, il est important de prendre en considération la nature polycentrique et diffuse de la configuration territoriale de certaines zones métropolitaines, où les tissus urbains s'entrelacent avec les zones rurales. Cette combinaison de concentration et de dispersion se traduit par des disparités en termes de densité et d'utilisation du territoire. Dans ce type de contexte, les gouvernements métropolitains jouent un rôle essentiel pour la garantie de la polycentralité et de la connexion interne des territoires.

RECOMMANDATIONS

1. Agir pour que l'Union européenne consulte davantage les gouvernements métropolitains. Dans un contexte européen où les enjeux sociaux se situent en grande partie dans les villes et les zones métropolitaines, il devient indispensable d'accroître la représentation de leurs gouvernements (quand il y en a) et de donner davantage de visibilité à leur agenda politique concernant la réalisation des objectifs de la Stratégie 2020 (qui souligne la nécessité de garantir une planification intégrée dans le domaine métropolitain) et de la Politique de cohésion de l'UE. Il serait également bon de progresser vers un quota formel pour les représentants métropolitains au Comité des régions.

2. Concevoir une stratégie de plaidoyer politique conjointe destinée à l'Union européenne. Compte tenu du fait que l'Union européenne est en pleine phase de définition de son cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, les zones métropolitaines européennes devraient progresser dans une stratégie de plaidoyer politique visant à ce que les défis sociaux spécifiques auxquels elles sont confrontées soient mieux adaptés aux Fonds structurels et d'investissement européens, au Pacte d'Amsterdam et aux autres politiques sectorielles impulsées par Bruxelles et destinées aux zones urbaines (recherche et développement technologique, environnement, culture, etc.). Un tel agenda pourrait s'articuler autour des piliers de base du développement durable, auxquels s'ajouterait un volet centré sur la gouvernance métropolitaine. Le schéma de base pourrait être le suivant :

- i. Gouvernance métropolitaine
- ii. Agenda social
- iii. Agenda culturel
- iv. Agenda économique
- v. Agenda territorial
- vi. Agenda environnemental

1. **Consolider l'EMA en tant qu'espace de débat politique et de discussion sur l'agenda métropolitain européen.** L'Europe a besoin d'un espace de rencontre destiné à débattre des enjeux des métropoles et qui rassemble des autorités métropolitaines mais aussi leurs réseaux et des experts en la matière. L'EMA a déjà bien progressé et il s'avère pertinent de miser sur sa consolidation et la garantie de sa durabilité.
2. **Donner davantage de compétences aux zones métropolitaines et rendre ces compétences exclusives et contraignantes, afin de relever les défis sociaux.** Dans les modèles actuels, la plupart des compétences sont partagées entre les différents niveaux de gouvernement, ce qui entraîne un chevauchement des politiques et une réponse inefficace au problème.
3. **Favoriser une approche intégrale dans les processus de définition et de mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines et rendre visible l'importance de certaines politiques non sociales mais ayant un fort impact sur la cohésion sociale.** Des politiques dans certains domaines tels que l'urbanisme, les transports métropolitains (notamment s'ils disposent de systèmes de tarification sociale) et le développement économique peuvent constituer un outil fondamental pour promouvoir la cohésion sociale et réduire la ségrégation et la fragmentation urbaine.
4. **Insister sur l'implication et la responsabilisation des citoyens par le biais de stratégies participatives permanentes garantissant la participation effective (et non de simples consultations) afin de créer conjointement un diagnostic, des politiques et des solutions.** Les droits sociaux (et la fourniture de la protection sociale et des services sociaux) ne peuvent être dissociés du droit de participation et de la participation directe des groupes cibles. Ces stratégies doivent accorder une attention particulière à la participation effective et égalitaire des femmes, des minorités ethniques, des migrants, des classes laborieuses, des enfants et des jeunes, ainsi que d'autres groupes vulnérables.
5. **Promouvoir des stratégies métropolitaines de politique fiscale et d'investissement** pour assurer un bon équilibre territorial et garantir l'accès des communes les moins favorisées (ou à faibles revenus) à des services publics de qualité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Eurocities (2018) *European Pillar of Social Rights. Cities delivering social rights. Equal opportunities and access to the labour market in cities in Europe*. Brussels: Eurocities.

European Commission (2018) *European Pillar of Social Rights*. Luxembourg: Publications Office of the European Union. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/ce37482a-d0ca-11e7-a7df-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-96208660>.

European Commission (2017) *Seventh report on economic, social and territorial cohesion*. Brussels: Directorate-General for Regional and Urban Policy.

Fernández de Losada, A, & Calvete, A. (2016): *Management of EU Structural Funds by European Metropolitan Areas and Cities*. Barcelona: Area Metropolitana de Barcelona.

IMF (2018) "House price synchronisation: what role for financial factors?", p.93-133, in International Monetary Fund, *Global Financial Stability Report: A Bumpy Road Ahead*. Washington, DC, April.

Pascual, Josep Maria (2019) *Cap a unes polítiques socials metropolitanes*. Barcelona: Àrea Metropolitana de Barcelona.

----- (2018) «Gentrification and impoverishment in the metropolis». *Metropolis Observatory, Issue Paper 7*.

Pittini, Alice ; Koessler, Gerald ; Dijol, Julien ; Lakatos, Edit & Ghekiere, Laurent (2017) *The State of Housing in the EU*. Brussels: Housing Europe.

Tomàs, Mariona (2015) *La governanza metropolitana en Europa: models y retos*. Barcelona: Àrea Metropolitana de Barcelona (AMB).

ANNEXE

Survey on the main trends of metropolitan social policies

The following survey has been designed to collect data on social policies defined and implemented by European metropolitan governments.

It has been distributed among the metropolitan areas involved in the EMA (European Metropolitan Authorities) with the aim of analysing the **involvement and investment of metropolitan areas to social and territorial cohesion**.

Most of the competences and tools related to social policies are in the hands of local, regional and national authorities, as well as social stakeholders and civil society. Likewise, metropolitan areas play a crucial role in the field of social policies which the survey aims to analysing.

While metropolitan areas concentrate wealth, employment and innovation, they also face some key social challenges affecting Europe today, i.e. rising economic and territorial inequalities, increased difficulties to access public services. These are critical issues when it comes to building a Europe that protects everyone and leaves no one behind.

In this framework, both the **European Pillar of Social Rights** and the **Urban Agenda** are major steps forward because they recognize that it is at the local level that these challenges find better solutions. Some metropolitan areas are already committed to the principles of the European Pillar of Social Rights, so it is important to show the role they play in ensuring territorial cohesion.

The aim of this survey is to gather empirical data on this topic and subsequently elaborate a policy paper aimed at inspiring the debates of the next EMA meeting, to take place in Lyon, 5th of June 2019. Your inputs are crucial for the preparation of this document.

Please, provide the following information.

CITY/METROPOLITAN AREA: _____

AREA (km²): _____

POPULATION: _____

CHARACTERISTICS OF THE POPULATION*: _____

CONTACT PERSON: _____

POSITION: _____

E-MAIL AND TELEPHONE: _____

** If available, kindly provide relevant statistical information related to the topics listed below (i.e. active population, employment seekers, recipients of social benefits, etc).*

1.- In which of the following 20 principles and rights, that are essential for fair and well-functioning labour markets and welfare systems, does your government have competences or undertake actions?



**Equal opportunities
and access to the
labour market**

1. Education, training and lifelong learning
2. Gender equality
3. Equal opportunities
4. Active support to employment



Fair working conditions

5. Secure and adaptable employment
6. Wages
7. Information about employment conditions and protection in case of dismissals
8. Social dialogue and involvement of workers
9. Work-life balance
10. Healthy, safe and well-adapted work environment and data protection



Social protection and inclusion

11. Childcare and support to children
12. Social protection
13. Unemployment benefits
14. Minimum income
15. Old age income and pensions
16. Healthcare
17. Inclusion of people with disabilities
18. Long-term care
19. Housing and assistance for the homeless
20. Access to essential services

2.- What percentage of your government's budget is devoted to social policies? Please, provide the total amount of the government budget, the amount dedicated to social policies and the amount dedicated to other policies with an impact to social policies (transport, planning, public spaces, etc). If possible, indicate the amount dedicated to each of the competences listed in #question1.

3.- Is your government involved in projects funded by the European Social Fund or other EU funding devoted to the implementation of social policies? What is the total amount of EU funds devoted to social policies implemented by your government?

4.- Could you provide the references of those projects (name, EU programme, budget, short description)?

5.- Who are the key metropolitan stakeholders that implement social policies in your territory? Has your governments defined specific governance mechanisms to work with these stakeholders? Please, provide concrete information.

6.- How do you promote an adequate territorial balance in the implementation of social policies among the different municipalities of your metropolitan area?

7.- ¿Could you describe between 1-3 projects implemented in the framework of any of the competences listed in #question 1? Provide the following information:

- Name of the project
- Main objective
- Brief description of the activities developed
- Metropolitan stakeholders involved
- Other spheres of government involved
- Main results
- Budget
- Timeline

8.- In your opinion, which are the main challenges of metropolitan governments concerning the European pillar of social rights? How could EU institutions increase the participation of metropolitan governments in the delivery of the Pillar?

Please, kindly send back the completed survey before April 3rd, 2019.

